

TABLEAU DES EFFECTIFS 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-076 DU 20 DÉCEMBRE 2022
MODIFICATIF N°11

FILIÈRE	CADRE D'EMPLOI	GRADE/EMPLOI	CAT.	POSTES CRÉÉS	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	
TITULAIRES								
EMPLOI FONCTIONNEL		D.G. 2 a 10 mille hab.	A	1	1	1	0	
ADMINISTRATIVE	ATTACHÉS TERRITORIAUX	Attaché territorial	A	1	1	1	0	
	RÉDACTEURS TERRITORIAUX	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	0	0	
		Rédacteur territorial		1	1	1	0	
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		C	4	2	2	0
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe			6	3	3	0
		Adjoint Administratif territorial			9	7	6	1
ANIMATION	ANIMATEURS TERRITORIAUX	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	1	0	
CULTURELLE	ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	Adjoint territorial du patrimoine	C	2	1	1	0	
MÉDICO-SOCIALE SOUS FILIÈRE SOCIALE	AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	6	6	5	1	
POLICE MUNICIPALE	AGENT DE POLICE MUNICIPALE	Brigadier-chef principal	C	5	3	3	0	
		Gardien-brigadier (Brigadier)		3	1	1	0	
TECHNIQUE	TECHNICIENS TERRITORIAUX	Technicien territorial	B	2	1	1	0	
	AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX	Agent de maîtrise principal	C	3	3	3	0	
		Agent de maîtrise		1	0	0	0	
	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		C	1	1	1	0
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe			4	3	3	0
		Adjoint technique territorial			14	10	10	0
TOTAUX				65	45	43	2	

TABLEAU DES EFFECTIFS 2022

FILIÈRE	CADRE D'EMPLOI	GRADE/EMPLOI	CAT.	POSTES CRÉÉS	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	FONDEMENT JURIDIQUE	
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC									
	COLLABORATEUR DE CABINET	Collaborateur de Cabinet	A	1	1	1	0	Collaborateur de cabinet - Article L333-1 du CGFP	
ADMINISTRATIVE	ATTACHÉS TERRITORIAUX	Attaché territorial	A	1	1	1	0	Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - Article L332-8-2° du CGFP	
				1	0	0	0	Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP	
	RÉDACTEURS TERRITORIAUX	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	0	0	0	- Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP	
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		2	0	0	0	- Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel - Article L332-13 du CGFP	
		Rédacteur		2	0	0	0		
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		C	2	0	0	0	- Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP - Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel - Article L332-13 du CGFP
					4	0	0	0	- Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP - Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - Article L332-8-2° du CGFP - Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel - Article L332-13 du CGFP - Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire - Article L332-14 du CGFP
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		C	1	1	0	1	- Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP
					4	0	0	0	- Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP - Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - Article L332-8-2° du CGFP - Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel - Article L332-13 du CGFP - Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire - Article L332-14 du CGFP
	ANIMATION	ADJOINT TERRITORIAUX D'ANIMATION	Adjoint territorial d'animation	C	1	1	0	1	Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP
ANIMATEURS TERRITORIAUX		Animateur	B	1	1	1	0	Contrat pour mener à bien un projet ou une opération identifiée -> Emploi non permanent - Article L322-24 du CGFP	
CULTURELLE	ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	Adjoint territorial du patrimoine	C	1	0	0	0	Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - Article L332-8-2° du CGFP	

TABLEAU DES EFFECTIFS 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-076 DU 20 DÉCEMBRE 2022
 MODIFICATIF N°11

FILIÈRE	CADRE D'EMPLOI	GRADE/EMPLOI	CAT.	POSTES CRÉÉS	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	FONDEMENT JURIDIQUE
TECHNIQUES	TECHNICIENS TERRITORIAUX	Technicien territorial	B	1	1	1	0	Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (quelle que soit la catégorie) - Article L332-8-2° du CGFP
TECHNIQUES	ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	0	0	0	- Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP - Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel - Article L332-13 du CGFP
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		2	0	0	0	- Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP - Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel - Article L332-13 du CGFP
		Adjoint technique territorial		3	1	0	1	Accroissement temporaire d'activité - Article L332-23-1° du CGFP
				3	0	0	0	Accroissement saisonnier d'activité - Article L332-23-2° du CGFP
				1	1	1	0	Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire - Article L332-14 du CGFP
				4	0	0	0	Remplacement d'agents sur un emploi permanent - Article L332-13 du CGFP
TOTAUX				39	8	5	3	

FILIÈRE	CADRE D'EMPLOI	GRADE/EMPLOI	CAT.	POSTES CRÉÉS	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
CONTRACTUELS DE DROIT PRIVÉ							
PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE				13	10	8	2
TOTAUX				13	10	8	2